



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Brayе
et de l'Anille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260624-20260616-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Délibération N°20260616

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Etaient Présents :

Date de convocation
16 juin 2026

Date d'affichage
16 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice 42
Présents 33
Votants 39

Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVID Isabelle, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CHÉRON Michel, FONTAINE Eric, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, NASLÉ Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, MM. ISAMBERT Stéphane, HUGUET Jean-Pierre **membres suppléants**.

Étaient excusés :

Mme DAVEAU GAULARD Justine donne pouvoir à M. PIERRE Frantz
Mme DOLEUX Evelyne donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à M. CARON Michel
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme DESILES Mélanie
Mme NADREAU Olivia
M. GASCHET Alain

Monsieur CARON Michel est nommé secrétaire de séance.

OBJET : VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2025 du Budget annexe Base de Loisirs de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille,

Le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le vote par le conseil des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire l'exécution de l'exercice 2025 du Budget annexe Base de Loisirs de la CCVBA :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prévisions budgétaires	99 850,00 €	99 850,00 €	171 338,00 €	171 338,00 €	271 188,00 €	271 188,00 €
Réalisations de l'exercice	77 115,59 €	77 115,59 €	97 100,99 €	159 669,13 €	174 216,58 €	236 784,72 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	0,00 €		62 568,14 €		62 568,14 €	
Résultats reportés N-1			52 737,99 €		52 737,99 €	
RESULTATS DE L'EXERCICE avec report	0,00 €		9 830,15 €		9 830,15 €	
Reste à réaliser			4 202,76 €	26 398,00 €	4 202,76 €	26 398,00 €
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €		32 025,39 €		32 025,39 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte financier unique 2025 du Budget annexe Base de Loisirs.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Michel CARON



La Présidente,

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'AVRIL
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS

